

## Information pour les victimes :

La Charte des droits des victimes de Californie, connue sous le nom de loi Marsy, vous donne ces droits importants :

- **Obtenez une compensation financière pour vos pertes.** Demandez de l'argent pour couvrir vos pertes matérielles, vos frais médicaux, vos pertes de salaire et autres pertes.
- **Dites comment vous avez été affecté par le crime.** Expliquez au tribunal l'impact du crime sur votre vie avant que l'accusé ne soit condamné.
- **Obtenez des informations sur le dossier pénal.** Demandez au procureur certaines informations sur l'affaire.
- **Obtenez des ordonnances du tribunal.** Le tribunal peut délivrer une ordonnance de protection pour empêcher l'accusé de vous approcher ou une ordonnance de paiement des honoraires d'avocat si vous avez engagé un avocat pour vous aider dans la procédure. Le tribunal peut également ordonner à l'accusé de vous verser 25 000 dollars ou plus pour avoir violé vos droits civils. (Parlez à un avocat de vos droits en vertu de la loi Ralph Act et de la Bane Act.
- La loi californienne interdit aux autorités chargées de l'application de la loi de demander aux personnes, y compris celles qui signalent ou sont victimes de crimes potentiels, leur statut d'immigration, sauf si ces informations sont nécessaires pour certifier la victime pour un visa U (visa de victime de crime) ou un visa T (visa de victime de trafic humain).

## Où trouver de l'aide :

Contactez le 911 ou allez à un hôpital local si vous avez besoin d'une prise en charge immédiate. Pour déposer un rapport, contactez votre service local chargé de l'application de la loi.

### **L'Unité des services aux victimes du bureau du procureur général de Californie**

Offre aux victimes de crimes et à leurs familles un soutien et des informations tout au long de la procédure pénale. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le (877) 433-9069 ou visitez [oag.ca.gov/hatecrimes](http://oag.ca.gov/hatecrimes).

### **Le Département californien de l'emploi et du logement équitable (DFEH)**

Agence d'État chargée de faire appliquer les lois californiennes sur les droits civils et de protéger la population contre la discrimination illégale en matière d'emploi, de logement et d'hébergement publics, ainsi que contre la violence haineuse et le trafic d'êtres humains. Le DFEH accepte les réclamations des victimes de violence haineuse ou de menaces de violence en raison de l'appartenance réelle ou supposée de la victime à un groupe social protégé. Pour obtenir des renseignements sur la façon de déposer une réclamation, visitez [dfeh.ca.gov](http://dfeh.ca.gov).

### **Le Centre d'assistance aux victimes et aux témoins du bureau du procureur local**

Travaille directement avec la Commission d'indemnisation des victimes de Californie (CalVCB) pour aider les victimes dans chaque comté. Pour plus d'informations sur un bureau local et des ressources, visitez [victims.ca.gov/victims/localhelp.aspx](http://victims.ca.gov/victims/localhelp.aspx).

### **Le Département américain de la justice, services de relations communautaires**

Travaille avec des groupes communautaires pour résoudre les conflits communautaires et prévenir et répondre aux crimes haineux présumés. Pour plus d'informations, visitez [justice.gov/crs](http://justice.gov/crs).

*Cette publication a été soutenue par un financement accordé par les fonds fédéraux 2018 VOCA, numéro de sous-subsvention VT20199504 par l'intermédiaire du bureau des services d'urgence du gouverneur de Californie (CalOES).*

# CRIMES HAINEUX



**Ce que vous devez savoir  
pour vous protéger et  
protéger les autres**

C A L I F O R N I A

DEPARTMENT OF JUSTICE

V I C T I M S ' S E R V I C E S U N I T

**Le Département californien de la Justice** dispose d'outils et de ressources pour aider et assister les autorités locales, étatiques et fédérales chargées de l'application de la loi dans les enquêtes sur d'éventuels crimes motivés par la haine, y compris l'identification, l'arrestation, la poursuite et la condamnation des auteurs de ces crimes.

**Le Procureur général de Californie, Rob Bonta,** propose les informations suivantes sur la manière d'identifier et de signaler les crimes haineux et sur les services disponibles pour les victimes de ces crimes.

### **Crime haineux ou incident haineux ?**

Il est important de connaître la différence entre un crime haineux et un incident haineux.

Un crime haineux est un crime contre une personne, un groupe ou un bien motivé par le groupe social protégé, réel ou supposé, de la victime. Les crimes haineux peuvent faire l'objet de poursuites en tant que délits ou crimes selon les actes commis.

En Californie, vous pouvez être victime d'un crime haineux si vous avez été ciblé en raison de votre situation réelle ou perçue, notamment :

- La race ou l'ethnicité
- La nationalité
- La religion
- Le genre
- L'orientation sexuelle
- La déficience physique ou mentale, ou
- L'association avec une personne ou un groupe présentant une ou plusieurs de ces caractéristiques « réelles » ou « perçues »

Veuillez noter que les caractéristiques énumérées ci-dessus sont des exemples et qu'il existe d'autres bases pour les caractéristiques de groupes sociaux protégés, réels ou perçus.

**Si vous êtes témoin d'un crime haineux, vous devriez le signaler à votre service local chargé de l'application de la loi.**

Un incident haineux est une action ou un comportement motivé par la haine, mais légalement protégé par le droit à la liberté d'expression du premier amendement. Lorsqu'un incident haineux prend la forme d'une menace pour une personne ou un bien, il peut être qualifié de crime haineux.

### **Voici des exemples d'incidents haineux :**

- Appels de nom
- Injures
- Affichage de matériels haineux sur votre propriété.
- Affichage de propos haineux qui n'entraînent pas de dommages matériels.
- Distribution de supports contenant des messages haineux dans les lieux publics.

### **Comment repérer un crime haineux :**

**Les signes indiquant qu'un crime a été motivé par la haine peuvent comprendre :**

- Le contrevenant a choisi la victime ou les biens parce qu'ils appartiennent à un groupe protégé, comme une certaine religion ou un certain sexe.
- Le contrevenant a fait des commentaires écrits ou verbaux montrant un préjudice.
- Le crime a été commis à une date importante pour le groupe protégé de la victime ou du contrevenant.
- Des activités haineuses sont organisées dans la région.

**Si vous êtes victime d'un crime haineux, vous devez :**

- Contactez immédiatement votre service local chargé de l'application de la loi.
- Obtenez des soins médicaux (si vous en avez besoin).
- Écrivez les mots exacts qui ont été prononcés.
- Prenez des notes sur tout autre fait.
- Conservez toutes les preuves (par exemple, les graffitis, les coquilles d'œufs, les inscriptions sur le véhicule de la victime). Si vous êtes en sécurité, attendez que les forces de l'ordre arrivent et prennent des photos.
- Obtenez les noms, adresses, numéros de téléphone et courriels d'autres victimes et témoins.
- Essayez d'obtenir une description de n'importe quel témoin oculaire du criminel ou du véhicule.
- Contactez les organismes communautaires de votre région qui répondent aux crimes haineux.

**Ce que vous et votre communauté pouvez faire :**

- Dénoncez la haine et l'intolérance.
- Organisez des rassemblements communautaires pour soutenir les victimes.
- Apportez du soutien et de l'aide aux victimes.
- Demandez aux autorités de dénoncer les crimes haineux.
- Créez un comité des relations humaines ou un réseau de lutte contre les crimes haineux qui regroupe les forces de l'ordre, les autorités locales, les écoles, les organisations religieuses et les organisations communautaires. Demandez-leur de réagir immédiatement aux crimes de haine lorsqu'ils se produisent et de promouvoir la prévention et la sensibilisation.

